



Nombre de conseillers.....	42
En exercice.....	42
Présents à la séance.....	34
Pouvoirs .....	7
Excusés.....	0
Absent.....	1

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 OCTOBRE 2024**

**N°2024-10-08 : FOURNITURE DE BOISSONS ET DE DENRÉES ALIMENTAIRES À L'ASSOCIATION CALT POUR LA TENUE D'UNE BUVETTE ET D'UN STAND DE RESTAURATION LORS DE LA BROCANTE AUX JOUETS 2024 ORGANISÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE ENFANTS (CME)**

Le jeudi 17 octobre 2024 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 4 octobre 2024.

**Présents :**

MARTIN Pierre-Yves	CARCREFF Corinne	ADLANI Myriam
BOUDJEMAÏ Kaïssa	ATTARD Gérard	COLLET Marie-Madeleine
MANTEL Serge	MAKHLOUF Dounia	AOUATI Kheireddine
MONIER Annick	LAFARGUE Jean-Claude	BITATSI-TRACHET Françoise
MILOTI Donni	GUIMARAES Odette	JOLY Nathalie
CARRATALA Henri	LEROUX Pierre-Olivier	TRILLAUD Laurent
MICONNET Olivier	MARKARIAN Olivier	HODÉ Laurence
HERRMANN Marie-Catherine	CHASSAIN Clément	MAUROBET Catherine
DI IORIO Rina	BERNARD Anne	CRALIS Christophe
MOULINAT-KERGOAT Hélène	BARATTA Jean-Pierre	DJABALI Sara
KOUCEM Yacine	BORDES Roselyne	
FOURNIER Marine	HAMZA Ali	

**Pouvoirs :**

LE COZ Lucie	à MANTEL Serge
AÏDOUDI Salem	à BOUDJEMAÏ kaïssa
ARNAUD Philippe	à COLLET Marie-Madeleine
BERTHE Éloïse	à FOURNIER Marine
BEREZIN Serge	à MONIER Annick
BONINI Bruno	à TRILLAUD Laurent
ROSSINI Christel	à HODÉ Laurence

**Absente :**

LE BLEGUET Marie-Thérèse

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un(e) Secrétaire de séance. M. MARKARIAN a été désigné(e) pour remplir ces fonctions.

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Mme ADLANI, rapporteur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code du Commerce ;

Vu l'article 9-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la délibération n°2023-07-24 du 6 juillet 2023 relative à la transformation du Conseil Municipal des Jeunes Citoyens en Conseil Municipal des Enfants,

Vu l'avis de la Commission permanente Service à la population en date du 9 octobre 2024 ;

Considérant le souhait du Conseil Municipal des Enfants de la ville de Livry-Gargan d'assurer la continuité du projet d'organisation de la brocante aux jouets ;

Considérant que cet évènement permet aux enfants de donner une nouvelle vie aux jouets, en participant à un effort citoyen de recyclage ;

Considérant la proposition de mise en place, pour les visiteurs, d'un espace buvette et restauration tenu par le CALT et dont les bénéfices sont reversés au Téléthon ;

Après en avoir délibéré,

### **À l'unanimité,**

Article 1 : Accorde une subvention au Collectif des Associations Livryennes Téléthon (CALT) consistant en la fourniture des boissons et des denrées alimentaires nécessaires à la tenue de l'espace buvette et restauration le jour de la brocante aux jouets 2024, subvention d'une valeur pécuniaire de 500 euros maximum.

Article 2 : Précise que l'ensemble de ces dons, constituant une subvention en nature au sens de l'article 9-1 de la loi n°2000-321 susvisée, sera comptabilisé dans l'évaluation de l'octroi du concours financier de la Commune lors de l'examen du budget général.

Ainsi fait et délibéré en séance le 17 octobre 2024.



Pierre-Yves MARTIN  
Maire de Livry-Gargan  
Conseiller départemental

**Date de publication: 25/10/2024**

Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20241017-2024-10-8-DE  
Date de télétransmission : 23/10/2024  
Date de réception préfecture : 23/10/2024

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*